



# NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE ET BREVE DU BUDGET PRIMITIF 2025



MAIRIE DE BERRY-BOUY  
RUE DE LA VALLEE  
18500 BERRY-BOUY

☎ : 02 48 26 83 23

✉ : [mairie.berry-bouy@wanadoo.fr](mailto:mairie.berry-bouy@wanadoo.fr)

## RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le budget primitif 2025 a été établi avec la volonté de :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement en essayant de garder le niveau et la qualité des services rendus aux habitants;
- de contenir la dette;
- de mobiliser les subventions chaque fois que c'est possible.

Le budget a été bâti sur les bases d'un débat budgétaire présenté lors de la commission finances du 24 mars 2025.

Cette note présente donc les principales informations du compte administratif de la commune pour l'année 2024 ainsi que l'ensemble des prévisions des dépenses et recettes pour l'année 2025.

## PRESENTATION DE BERRY-BOUY :

Entourée par les communes de Marmagne, Mehun-Sur-Yèvre et Saint-Doulchard, Berry-Bouy est située à 9 km au nord-ouest de Bourges.

Berry-Bouy avec une population de 1 187 habitants est rattachée à l'agglomération de Bourges Plus.

### I) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### a) Généralités

La section fonctionnement retrace les opérations courantes et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Pour les **dépenses**, il s'agit entre autres, des salaires et charges de personnels de la commune, des prestations de services extérieurs, des autres charges de gestion courante, des charges financières liées à la dette...

- Pour les **recettes**, il existe différents types de recettes :

- La fiscalité : Taxe sur le Foncier Bâti  
Taxe sur le Foncier Non Bâti  
Taxe habitation (résidence secondaire)

- Les dotations versées par l'Etat

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueil périscolaire, centre multi-accueil...),

#### b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2025 sont estimées à **1 393 085,38 €**.

Elles se répartissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	
	Réel 2024	Prévisionnel 2025
011 - Charges à caractère général	424 391,24 €	429 053,38 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	841 913,75 €	818 790,00 €
014 – Atténuations de produits	6 261,00 €	7 645,00 €
042– opérations d’ordre de transfert entre sections	368 407,49 €	8 887,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	80 761,18 €	104 995,00 €
66 – Charges financières	19 691,48 €	21 600,00 €
67 – Charges spécifiques	132,74 €	2 000,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 741 558,88 €</b>	<b>1 392 970,38 €</b>
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	115,00 €
023 – Virement à la section d’investissement	0,00 €	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 741 558,88 €</b>	<b>1 393 085,38 €</b>

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les charges du personnel (rémunérations, cotisations aux divers organismes : Urssaf, Caisses de retraites, Centre de gestion, Centre de formation...). La collectivité a un effectif de 20 agents.

Chapitre 014 : atténuations de produits : le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales consiste à égaliser les situations. Elles doivent atténuer les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante. Elles correspondent aux indemnités des élus, aux licences des logiciels ainsi que les subventions aux associations.

Chapitre 66 : charges financières : concernent les intérêts des emprunts en cours

Chapitre 67 : charges spécifiques : annulations de titres des années antérieures.

Chapitre 68 : dotations aux provisions et dépréciations : les dotations aux provisions désignent les charges correspondant à l'estimation de dépréciations jugées non irréversibles des éléments de l'actif, ou des charges potentielles. Elles ont vocation à se transformer en dettes.

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement

Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections : cessions des logements France Loire et maison située aux Vignes de l'Aubray.

c) les recettes de fonctionnement

Les recettes attendues de fonctionnement pour l'année 2025 sont estimées à **1 393 085,38 €**.

Elles se répartissent comme suit :

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
	Réel 2024	Prévisionnel 2025	
013 – Atténuations de charges	85 079,83 €	76 000,00 €	
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €		
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	402 390,22 €	380 430,00 €	
73 – Impôts et taxes	7 088,00 €	2 150,00 €	
731 – fiscalité locale	605 439,93 €	610 754,00 €	
74– Dotations subventions et participations	161 655,22 €	158 340,00 €	
75 – Autres produits de gestion courante	148 418,09 €	101 350,00 €	
77 – Produits spécifiques	360 000,00 €	150,00 €	
78 – Reprises sur amortissements, dépréciations ou provisions	4,96 €		
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 770 076,25 €</b>	<b>1 329 174.00 €</b>	
002 – Résultat de fonctionnement reporté	35 394,01 €	63 911,38 €	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 805 470,26 €</b>	<b>1 393 085,38 €</b>	

Chapitre 002 : résultat de fonctionnement reporté :

Il a été reporté 63 911,38 € de recettes de fonctionnement

Chapitre 013 : atténuation de charges : regroupe le versement des indemnités journalières du personnel placé en congé maladie, accident de travail ainsi que les remboursements des agents en décharge syndicale.

Chapitre 70 : produits de services : correspondent aux recettes à percevoir par l'accueil de loisirs (périscolaire, vacances scolaires), la restauration scolaire, le centre multi-accueil, la redevance d'occupation du domaine public, prestations de service unique et ordinaire.

Chapitre 73 : impôts et taxes : correspondent aux recettes à percevoir en 2025 par :

- les taxes foncières sur le bâti et le non bâti
- l'attribution de compensation : 2 012,00 €
- la taxe sur le pylône électrique : 100 164,00 €
- les contributions directes : 490 445,00 €

Lors du conseil municipal du 7 avril 2025, les taux ont été fixés pour l'année 2025 comme suit :

- taxes foncières sur le bâti : 44,23 %
- taxes foncières sur le non bâti : 33,84 %
- taxes habitation : 15,27 %

Chapitre 74 : dotations, subventions : correspondent aux recettes à percevoir en 2025 par :

- la Dotation Globale de Fonctionnement des communes (DGF) : 105 228,00 €
- la Dotation Nationale de Péréquation des communes (DNP) : 9 534,00 €
- la Dotation de Solidarité Rurale des communes (DSR) : 35 572,00 €

Chapitre 75 : autres produits de gestions courantes : correspondent aux recettes à percevoir par les locations des logements communaux, les loyers des deux commerces (boulangerie et esthétique coiffure), la location des gîtes de l'Auberge et du Moulin, des salles d'animation et des fêtes.

Chapitre 77 : produits exceptionnels : correspondent aux recettes à percevoir par la manifestation des Jardins Passion (encarts publicitaires).

Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections : les opérations d'ordre non budgétaires n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures.

### **III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir ; la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

#### b) Les dépenses d'investissement

Les dépenses attendues d'investissement pour l'année 2025 sont estimées à **1 540 402,01 €**.

Elles se répartissent comme suit :

	INVESTISSEMENT DÉPENSES	
	Réel 2024	Prévisionnel 2025
001– Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	500,00 €
13 Subventions d'investissement–	0,00 €	36 472,00 €
16– Emprunts et dettes assimilées	110 285,23 €	54 535,64 €
20 – Immobilisations incorporelles	0,00 €	31 800,00 €
204 – subventions d'équipement versées	7 215,80 €	107 268,37 €
21 – Immobilisations corporelles	98 370,30 €	166 913,36 €
23 – Immobilisations en cours	39 352,71 €	1 142 912,64 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>255 224,04 €</b>	<b>1 540 402.01 €</b>

Chapitre 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées : remboursement du capital des emprunts en cours

Chapitre 21 : immobilisations corporelles ;

**Pour l'année 2024**, la commune a investi dans les travaux suivants :

- L'achat d'un volet roulant (8 873,58 €) et d'un liner (13 259,00 €) pour la mise en sécurité de la piscine du gîte pour un montant de 22 132,58 € TTC, avec la participation de Bourges Plus de 9 221.91 € et un reste à charge pour la commune de 12 910,77 € TTC
- Des travaux en amont au projet de création d'un réseau de géothermie : consultation et marché de la maîtrise d'œuvre et lever topographique pour un montant de 30 499,68 € TTC.
- La rénovation de l'éclairage public avec le passage en LEDS, pour un coût total de 281 052.48 €, avec une participation du SDE 18 de 140 526,24 €, le Fonds Vert de 42 157,87 €, de Bourges Plus de 42 903.62€, ce qui fait un reste à charge à la commune de 55 465.75 €
- La fin de la modernisation de l'éclairage public des bâtiments communaux avec le passage en LEDS.
- La rénovation d'une chambre et de la salle de bain du gîte le Moulin

c) c) Les recettes d'investissement

Les recettes attendues d'investissement pour l'année 2025 sont estimées à **1 540 402,01 €**.

Elles se répartissent comme suit :

INVESTISSEMENT	RECETTES	
	Réel 2024	Prévisionnel 2025
001– Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	38 610,44 €	219 823,25 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	368 407,49 €	8 887,00 €
041 – Opérations	0,00 €	500,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	5 556,16 €	1 347,33 €
13 – Subventions d'investissement	62 473,20 €	909 844,43 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	400 000,00 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>475 047,29 €</b>	<b>1 540 402, 01 €</b>

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :

A l'intérieur de ce chapitre est comptabilisé la taxe d'aménagement (article 10226)

Chapitre 13 : subventions d'investissement

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections : les opérations d'ordre non budgétaires n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures.

**Pour l'exercice 2025 et les suivants**, la municipalité a voté lors de conseil municipal :

L'adoption d'une création d'un réseau de chaleur par géothermie pour les bâtiments communaux (école, crèche, relais petite enfance ...) pour un montant total de 1 016 633,60 € HT avec un reste à charge pour la commune de 204 546,60 € HT.

Pour ces travaux, la commune de Berry-Bouy a mobilisé des demandes de subventions auprès de l'Etat, de la région, du FEDER, de l'ADEME.

Ces demandes sont à l'étude, à ce jour, seul le département a répondu favorablement et subventionnera ces travaux à hauteur de 30 000,00€